



Affaire FC Sion: le club suisse réclame 10 ME à la fédération française

PARIS, 24 nov 2011 (AFP) - Le FC Sion, déjà en conflit avec l'UEFA qui l'a privé d'Europa League pour être passé outre une interdiction de recrutement, a "assigné sur le fond" devant le tribunal de Paris la fédération française et lui "réclame 10 millions d'euros", ont confirmé jeudi la FFF et l'avocat du club suisse.

"La FFF a enregistré l'inscription de Rennes dans la compétition (C3, ndlr), et en tant que membre de l'UEFA +elle applique les décisions+ de l'instance", détaille dans un communiqué envoyé à l'AFP le cabinet BBDO, missionné par Sion. "Or, ce faisant, la fédération a violé les engagements qui permettent aux joueurs de saisir les juridictions sportives ou les juridictions de droit commun", poursuit le cabinet.

La FFF, interrogée par l'AFP, a reconnu avoir reçu ces derniers jours du club suisse "un gros dossier avec un mémoire qui conclut sur cette demande de 10 ME".

A la fédération française, qui a alerté l'UEFA, on juge "rocambolique et surréaliste" cette assignation déposée par l'avocat parisien Emmanuel Daoud, qui défend les intérêts de Sion.

"On ne voit pas ce que la FFF a à faire dans une affaire qui concerne l'UEFA. On n'a pas à être là et on va essayer de le faire comprendre au tribunal", a-t-on précisé de même source.

Ecarté de la C3, Sion a été remplacé par le Celtic Glasgow dans la poule I, qui comprend également Rennes, l'Atletico Madrid et l'Udinese.

"Nous aviserons pour (assigner, ndlr) les autres fédérations" nationales ultérieurement (écossaise, espagnole et italienne), a encore indiqué à l'AFP un porte-parole du club suisse.

cd-dom-apo/pgr/jgu

AFP 241227 NOV 11